

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2385

23 octobre 2007

SOMMAIRE

Agence Immoapart Sàrl	114434	Prostar S.A.	114438
Alpha Europe S.à r.l.	114461	Repco 28 S.A.	114475
Aricent Holdings Luxembourg	114474	Repco 30 S.A.	114449
Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l.	114438	Sauster S.à r.l.	114436
Atayo S.A.	114473	S.C.I. Baldinelli - RAMA	114461
Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l. .	114455	S.C.I. ROVA Société Civile Immobilière	114437
Balholm Investments S.A.	114464	SDF Participation S.A.	114440
Balholm Investments S.A., SPF	114464	SDS Luxembourg	114474
Bayside International S.A.	114473	Security Storage S. à r. l.	114455
Captiva Capital II S.à r.l.	114439	Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l.	114435
Cassiopee Investments S.A.	114462	Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l.	114436
CBRE Luxembourg Finance S.à r.l.	114463	Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l.	114435
Chapier Office S.A.	114451	Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l.	114435
Cristaline Holding S.A.	114459	Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l.	114438
Eastpharma S.à r.l.	114456	Sky Broadband S.A.	114451
Espa SCI	114446	Sodemare S.A.	114452
Fabilor Investment Holding S.A.	114440	Soparin S.A.	114454
Freight Line Logistics S.A.	114455	Spes Invest S.A.	114448
Ginor Holding S.A.	114478	Sport Exchange Holdings S.A.	114441
Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs- Conseils S.A.	114459	St David S.à r.l.	114436
Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l.	114450	TAG I.D. S.A.	114445
Isolani s.à r.l.	114478	TPL Ludwigsburg S.à r.l.	114472
J3L International S.A.	114478	TPL Ludwigsburg S.à r.l.	114472
LBREP III Europe Holdings S.à r.l.	114441	Unter den Linden SCI	114442
Le Clos Holding S.A.	114434	Vakrally S.A.	114471
LogicaCMG Holdings S.à r.l.	114453	Verinus S.à r.l.	114434
Luxembourg Boating International S.à r.l.	114479	Worldwide Industrial S.à r.l.	114458
Mareug S.A.	114441	Yalys S.A.	114471
Neurochem Luxco II S.à r.l.	114462		
Nutriconcept S.A.	114477		
Pasta Point S.à r.l.	114479		
Performance Fibers Europe 2, S.à r.l. ...	114437		

Agence Immoapart Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 90.620.

Il est porté à la connaissance des tiers qu'il résulte de l'acte de constitution du 20 décembre 2002, signé par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C n ° 194 du 22 février 2003, que la dénomination exacte de la société susvisée est bien la suivante: AGENCE IMMOAPART SARL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2007.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113668/503/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

EXTRAIT

En date du 20 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour extrait conforme

B. Zech

Référence de publication: 2007113683/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Le Clos Holding S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.776.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 27 août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2012.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113687/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06978. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sensus Metering Systems (Luxco 4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue LéonThyes.

R.C.S. Luxembourg B 99.815.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyes, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007113688/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sensus Metering Systems (LuxCo 3) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.413.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 23 août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyes, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007113689/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sensus Metering Systems (LuxCo 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 97.482.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007113690/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sensus Metering Systems (LuxCo 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.481.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007113691/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sauster S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.025.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 115.507.

—
EXTRAIT

En date du 20 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Johannes Tulkens, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Mme Léonie Marder, 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet au 1^{er} août 2007 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113692/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01964. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

St David S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.116.

—
EXTRAIT

En date du 3 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113684/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06985. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Performance Fibers Europe 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.980.

—
EXTRAIT

En date du 11 septembre 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Joost Tulkens, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme
B. Zech

Référence de publication: 2007113694/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

S.C.I. ROVA Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5752 Frisange, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg E 3.296.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2007

Les associés de la société civile immobilière SCI ROVA, réunis en Assemblée Générale

Extraordinaire au siège social à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2007, ont pris, à l'unanimité, la résolution suivante:

- Le siège social est transféré, avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

7, rue de Luxembourg, L-5752 Frisange

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

Pour extrait conforme
J.-L. Varanne / R. Rota
Associé / Associé

Référence de publication: 2007113666/503/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sensus Metering Systems (Luxco 5) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 108.513.

—
EXTRAIT

En date du 23 août 2007, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007;
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour extrait conforme
F. Walenta

Référence de publication: 2007113697/724/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

—
Pursuant to a share transfer agreement dated 6 March 2007, one hundred and twenty-five (125) shares - e.g. 25% of the share capital - of the Company issued and outstanding as of the date of the agreement, have been transferred from Mr David Smith, to the company AERIUM HOLDINGS SA, a company established under Luxembourg law, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (the Company), and registered under the Luxembourg Registre du Commerce et des Sociétés under no B 96.764.

September 19th, 2007.

F. Ruimy
Director

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement:

Conformément à un contrat de transfert de parts sociales, en date du 6 mars 2007, cent vingt-cinq (125) parts sociales - c'est-à-dire 25% du capital social - de la Société, émises et en circulation à la date du contrat, ont été transférées par M. David Smith, à la société AERIUM HOLDINGS SA, domiciliée à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no B 96.764.

Le 19 septembre 2007.

F. Ruimy
Gérant

Référence de publication: 2007113699/7091/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09923. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Prostar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.649.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 avril 2007

- Les démissions de Monsieur Sandro Capuzzo et Mademoiselle Patrizia Collarin sont actées avec effet au 6 septembre 2006.

- Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur avec effet au 6 septembre 2006. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- La société LOUV S. à r. l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 4 décembre 2002, a désigné Madame Antonella Graziano, née le 20 janvier 1966, à Orvieto, Italie, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2008.

Certifié sincère et conforme
PROSTAR S.A.
LOUV S. à r. l. / J.-R. Bartolini
Administrateur / Administrateur
A. Graziano / -
Représentant permanent / -

Référence de publication: 2007113923/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05924. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Captiva Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.955,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.391.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 25 juillet 2007 entre CEDOBAR 3 Sàrl et CAPTIVA MPV Sàrl que 28 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de € 5,- chacune représentant ensemble 1% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CAPTIVA MPV Sàrl, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B 122.001.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 25 juillet 2007 entre CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT Sàrl et CAPTIVA MPV Sàrl que 182 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de € 5,- chacune représentant ensemble 6.52% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CAPTIVA MPV Sàrl, pré-nommée.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 25 juillet 2007 entre CEDOBAR 2 Sàrl et CAPTIVA MPV Sàrl que 70 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de € 5,- chacune représentant ensemble 2.50% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par CAPTIVA MPV Sàrl, pré-nommée.

A compter du 25 juillet 2007, les 1.612 parts sociales de catégorie A, les 899 parts sociales de catégorie B et les 280 parts sociales de catégorie C sont détenues comme suit:

CAPTIVA CAPITAL MANAGEMENT Sàrl: 1.612 parts sociales de catégorie A

CEDOBAR 2 Sàrl: 619 parts sociales de catégorie B

CEDOBAR 3 Sàrl: 280 parts sociales de catégorie B

CAPTIVA MPV Sàrl: 280 parts sociales de catégorie C

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007113906/4170/33.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07950. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

SDF Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 78.280.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 3 mai 2007

- Les démissions des sociétés FINDI SARL, MADAS SARL, LOUV SARL sont acceptées.

- Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Monsieur Christian François, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 3 mai 2007.

Certifié sincère et conforme
SDF PARTICIPATION S.A.
F. Dumont / Ch. François
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113926/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05949. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Fabilor Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 54.333.

—
La société EFFIGI S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.313, nommée administrateur en date du 6 mars 2006, a désigné Monsieur Jean-Robert Bartolini, né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

La société LOUV S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 6 mars 2006, a désigné Monsieur Marc Limpens, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

La société FIDIS S.à r.l., société anonyme avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.312, nommée administrateur en date du 6 mars 2006, a désigné Madame Betty Prud'Homme, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 6 février 2007.

Certifié sincère et conforme
FABILOR INVESTMENT HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113922/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sport Exchange Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 77.546.

Extract of the resolutions taken at the Postponed Annual General Meeting of June 15th, 2007

- The resignation of the company LOUV S.à r.l, having as permanent representative Mr Harald Charbon, as a Director is accepted;
- Mr. Philippe Stanko, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as a new Director. His mandate will lapse at the Annual General Meeting of the year 2008.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 15 juin 2007

- La démission de la société LOUV S.à r.l ayant pour représentant permanent Monsieur Harald Charbon, de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Philippe Stanko, employé privé, résidant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 15 juin 2007.

Certifié sincère et conforme / For true copy

SPORT EXCHANGE HOLDINGS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007113897/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05913. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Mareug S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 67.956.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 29 juin 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Heiremans Gabriel à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113960/1212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI06901. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

LBREP III Europe Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 965.850,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 16 août 2007 entre DAME BERMUDA HOLDINGS LP et RIVER BERMUDA HOLDINGS LP que les 25 parts sociales ordinaires de classe I d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant 0.06% du capital de la Société sont détenues depuis cette date par RIVER BERMUDA HOLDINGS LP.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 23 août 2007 entre DAME BERMUDA HOLDINGS LP et BC BERMUDA HOLDINGS LP que les 25 parts sociales ordinaires de classe G d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant 0.06% du capital de la Société sont détenues depuis cette date par BC BERMUDA HOLDINGS LP.

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 23 août 2007 entre DAME BERMUDA HOLDINGS LP et ENIGMA BERMUDA HOLDINGS LP que les 25 parts sociales ordinaires de classe K d'une valeur nominale de € 25,- chacune représentant 0.06% du capital de la Société sont détenues depuis cette date par ENIGMA BERMUDA HOLDINGS LP.

A compter du 23 août 2007, les 38.634 parts sociales ordinaires sont détenues comme suit:

DAME BERMUDA HOLDINGS LP:

25 parts sociales ordinaires de classe A
 25 parts sociales ordinaires de classe H
 25 parts sociales ordinaires de classe J
 25 parts sociales ordinaires de classe L
 25 parts sociales ordinaires de classe M
 25 parts sociales ordinaires de classe N
 25 parts sociales ordinaires de classe O
 25 parts sociales ordinaires de classe P
 25 parts sociales ordinaires de classe Q
 25 parts sociales ordinaires de classe R
 25 parts sociales ordinaires de classe S
 25 parts sociales ordinaires de classe T
 25 parts sociales ordinaires de classe U
 25 parts sociales ordinaires de classe V
 25 parts sociales ordinaires de classe W
 25 parts sociales ordinaires de classe X
 25 parts sociales ordinaires de classe Y
 25 parts sociales ordinaires de classe Z

DIRECT BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe B

ANNANDALE BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe C

PAPAGAYO BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe D

CBC BERMUDA HOLDINGS LP: 38.009 parts sociales ordinaires de classe E

UK RESIDENTIAL BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe F

BC BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe G

RIVER BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe I

ENIGMA BERMUDA HOLDINGS LP: 25 parts sociales ordinaires de classe K

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007113921/4170/56.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08633. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Unter den Linden SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg E 3.743.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le 6 septembre 2007.

1) Madame Martine Wiltzius, née le 8 janvier 1975, indépendante, demeurant à L-7546 Rollingen, 23, rue A. Sinner;
 2) Monsieur Jean-Paul Wiltzius, né le 19 mars 1971, avocat à la Cour, demeurant à L-7305 Steinsel, 53, rue de l'Alzette;
 et toute personne physique ou morale qui par la suite adhèrera aux présents statuts et sera admise dans la société, il est fondé une société civile immobilière, aux conditions suivantes:

Titre I^{er} . Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination: UNTER DEN LINDEN SCI.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes les opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société aura une durée indéterminée, elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 18 des présents statuts.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la société.

Titre II. Capital social, Parts d'intérêts

Art. 5. Le capital social est fixé à 4.000,- € (quatre mille Euros) représenté par cent (100) parts d'intérêts de 40,- € (quarante Euros) chacune.

Ces parts d'intérêts sont attribuées comme suit:

1) Madame Martine Wiltzius préqualifiée:	25 parts
2) Monsieur Jean-Paul Wiltzius préqualifié:	<u>75 parts</u>
Total: cent parts	100 parts

Libération

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de 4.000,- € (quatre mille Euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 6. La cession de parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code Civil, par un acte authentique ou sous seing privé; elle ne sera opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société et acceptée par elle.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Au cas où un associé décide de céder ses parts sociales à un tiers, les autres associés ont un droit de rachat sur les parts sociales au prorata de la participation qu'ils détiennent actuellement dans la société.

Art. 8. Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et des engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux proportionnellement à l'importance de leur participation dans la société.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 10. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à ces copropriétaires indivis.

Art. 11. Les droits et obligations attachées à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état

d'interdiction, de déconfiture, de faillite, de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

Titre III. Administration de la société

Art. 13. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

Art. 14. Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Dans l'hypothèse où plusieurs associés-gérants sont désignés chaque associé-gérant peut engager la société pour tous les actes de la gestion courante.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques. Ils sont cependant tenus de se faire autoriser par l'assemblée générale décidant à la majorité des deux tiers pour toute aliénation d'immeuble ou constitution d'hypothèque.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et location, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous accords, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement, le tout sous réserve de ce qui est dit à l'alinéa 2 du présent article.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à de telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

Art. 15. Chacun des associés a un droit illimité d'accès aux documents de la société, et encore de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Titre IV. Exercice social

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre. Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente-et-un décembre deux mille sept.

Titre V. Assemblée générale des associés

Art. 17. Les associés se réunissent en assemblée générale au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation, mais au plus tard le 31 juillet.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux assemblées ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'ordre du jour de l'assemblée.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale en assemblée et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 18. Dans toute assemblée chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 19. Les associés peuvent apporter toute modification aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 20. Par dérogation aux articles 1844 et 1865 du Code Civil, la société ne prend pas fin au moment du décès d'un des associés.

La société continuera à exister seulement entre les associés survivants, encore qu'il y ait réunion de toutes les parts sociales entre les mains d'un seul associé.

Les associés survivants disposeront d'un droit de rachat des parts sociales en cas de décès d'un associé.

Art. 21. A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés faire l'apport dans une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits, obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, respectivement leurs ayants-droit, proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 22. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé expressément par les présents statuts.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.000,- € (mille Euros).

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

Sont nommés gérants de la société pour une durée de six ans:

Madame Martine Wiltzius, préqualifiée et

Monsieur Jean-Paul Wiltzius, préqualifié.

Ainsi fait et passé à Diekirch, en 2 exemplaires, date qu'en tête.

M. Wiltzius / J.-P. Wiltzius.

Référence de publication: 2007113996/800037/145.

Enregistré à Diekirch, le 7 septembre 2007, réf. DSO-CI00081. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

TAG I.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.494.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 20 août 2007:

1) Les Administrateurs suivants ont été réélus jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

Monsieur Mansour Ojeh, demeurant au 5, Chemin Botterel, CH-1222 Vérenaz, Suisse;

Monsieur Jacques Rosset, demeurant au 38, Chemin Lullin, CH-1256 Troinex, Suisse;

Monsieur Daniel Vitoux, demeurant au 1, Chemin de l'Ancienne Ecole, CH-1290 Versoix, Suisse.

2) La société DELOITTE SA, RC B 67895, avec adresse au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de Réviseur d'Entreprise pour la même période.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113969/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Espa SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg E 3.742.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den zwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1) Herrn Pascal Pauly, Privatangestellter, wohnhaft in L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, geboren am 28. Februar 1983 in Luxemburg;

2) Herrn Guy Pauly, agent général d'assurances, wohnhaft in L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, geboren am 12. August 1945 in Luxemburg.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen, die Satzung einer von ihnen zu gründenden zivilrechtlichen Immobiliengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Die Unterzeichneten und alle Personen, welche in Zukunft Gesellschafter werden können, gründen eine zivilrechtliche Immobiliengesellschaft nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die Verwaltung, die Nutzung und die Verwertung von Immobilien aller Art im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland.

Die Gesellschaft kann weiterhin sämtliche Geschäfte tätigen, welche mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck der Gesellschaft in Verbindung stehen, soweit sie zivilrechtlicher Natur sind.

Art. 3. Die Gesellschaft hat eine unbegrenzte Dauer.

Art. 4. Die Gesellschaft führt den Namen ESPA SCI, zivilrechtliche Immobiliengesellschaft.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Moutfort.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Die Geschäftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Pascal Pauly, vorgenannt, neunundneunzig Anteile	99
2) Herr Guy Pauly, vorgenannt, ein Anteil	1
Total: einhundert Anteile	100

Die Geschäftsanteile wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) zur Verfügung steht, was die Gesellschafter gegenseitig anerkennen.

Art. 7. Die Übereignung von Geschäftsanteilen geschieht durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag, gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches.

Die Übereignung von Geschäftsanteilen unter Gesellschaftern, an die Gesellschafter oder an den Ehepartner oder die Nachkommen ist frei statthaft. Kein Gesellschafter darf jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Gesellschaftern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Gesellschafter haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis eines Anteiles auf den Verkehrswert festgesetzt.

Binnen einem Monat müssen die anderen Gesellschafter der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Gesellschafter selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

Art. 8. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmässige Auflösung der Gesellschaft nach sich. In einem solchen Fall erfolgt die Weiterführung mit den Erben des verstorbenen Gesellschafters.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters aufgrund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutzniessung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutzniesser ausgeübt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Die Geschäftsführer führen eine ordnungsgemässe Buchführung. Am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 13. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäss Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Gesellschaftsanteilen.

Die Geschäftsführer sind verpflichtet, falls nicht ausdrücklich anders durch die Gesellschaft beschlossen, in sämtlichen Rechtshandlungen der Gesellschaft, unter ihrer Verantwortung von den Gläubigern den ausdrücklichen Verzicht einzuholen einen persönlichen Rekurs gegen die Gesellschafter zu nehmen, um damit zu gewährleisten, dass diese Gläubiger nur gegen die Gesellschaft und deren Güter Forderungen stellen können.

Art. 14. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet oder verwaltet. Der oder die Geschäftsführer müssen Gesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, im Namen oder für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschliesslich des Verfügungsrechtes, sowie das Recht, die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Fall setzt die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschliessen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmässig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 15. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch das Ausscheiden des Geschäftsführers.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 16. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 17. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung der Gesellschafter am Gesellschaftssitz statt.

Datum, Zeit und Tagesordnung werden von dem Geschäftsführer festgesetzt.

Die Einberufung einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung kann von einem oder mehreren Gesellschaftern verlangt werden, wenn er allein oder sie zusammen mindestens zwanzig Prozent (20%) des Gesellschaftskapitals besitzt.

Ein Gesellschafter kann sich durch einen Sonderbevollmächtigten bei der Gesellschafterversammlung vertreten lassen.

Art. 18. Jeder Anteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen. Die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung sind nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn, das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Satzungsänderungen bedürfen der Zweidrittel-Mehrheit aller Gesellschaftsanteile.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch mit Zweidrittel-Mehrheit gefassten Beschluss aller Anteile oder in Gemässheit von Artikel 1871 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Art. 20. Für alle Punkte, welche nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag und endet am 31. Dezember 2007.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausend einhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschliessend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammgefunden, zu welcher sie sich als gehörig einberufen betrachten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt.
2. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- a) Herr Pascal Pauly, vorgeannt,
- b) Herr Guy Pauly, vorgeannt.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift der beiden Geschäftsführer.

3. Die Adresse der Gesellschaft lautet: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung von allem Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: P. Pauly, G. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, LAC/2007/27872. — Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. September 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007114163/220/135.

(070130769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Spes Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.830.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 24 août 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de M. Joost Tulkens, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle rue Léon Thyès, 12, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur de la société avec effet au 1^{er} août 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait conforme

F. Walenta

Référence de publication: 2007113965/724/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI01981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

RepcO 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 118.330.

RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTEMENTS TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.464,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.592,

ici représentée par Maître Aurélie Melchior, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution de la société REPCO 30 S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1890, du 9 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.330 (la «Société»).

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en qualité de constituants de la Société déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 28 juin 2006, une erreur matérielle s'est glissée et que l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

En version française:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B»), et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)».

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts».

En version anglaise:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares».

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Les sociétés comparantes, représentées comme indiqué ci-avant déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la mandataire, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Singé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3818. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114251/231/94.

(070130247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Immobilière Dräi Eechelen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 69.689.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2004

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue au siège social de la société en date du 6 mai 2004 que:

«Les mandats des administrateurs et du commissaire expirent à la date d'aujourd'hui.

Les administrateurs ainsi que le commissaire se représentent aux suffrages des actionnaires pour le renouvellement de leurs mandats respectifs.

L'Assemblée Générale nomme administrateurs de la société les personnes suivantes:

1. Monsieur Marc Solvi, Ingénieur Diplômé, demeurant à L-3961 Ehlange, 56, route des 3 Cantons;
2. Monsieur Jules Geisen, Ingénieur Diplômé, demeurant à L-7371 Helmdange, 9, rue J.F. Kennedy;
3. Monsieur Germain Schuller, Ingénieur Diplômé, demeurant à L-7344 Steinsel, 6, rue des Aubépines;
4. Monsieur Claude Witry, Maître en Droit, demeurant à L-2716 Luxembourg, 26, rue Batty Weber.

L'Assemblée désigne comme commissaire:

Madame Gaby Weiler, Maître en Sciences Economiques, demeurant à L-4330 Esch-sur-Alzette, 8, avenue des Terres Rouges.

Les mandats respectifs des administrateurs et du commissaire nouvellement nommés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera tenue en 2010.»

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113963/3788/28.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH03980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Capital social: GBP 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date de 25 septembre 2007

Les actionnaires de la Société ont pris acte de la résignation de Monsieur Andrew Griffith en tant qu'administrateur B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2007 et ont nommé Monsieur James Cotton, né le 27 avril 1973 à Gloucester, Grande-Bretagne, avec adresse 49 Waldegrave Gardens, Strawberry Hill, Middlesex, TW1 4PH, Grande-Bretagne, en tant qu'administrateur B de la Société avec effet du 1^{er} octobre 2007 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra dans l'année 2012.

Suite à cette résignation et cette nomination, le conseil de gérance de la Société est composé des membres suivants:

- Pierre Sevenig, administrateur A
- Victor Elvinger, administrateur A
- Arjen Berendsen, administrateur A
- James Cotton, administrateur B
- Michael Christodoulou, administrateur B
- Delia Bushell, administrateur B

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007113962/8031/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09595. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Chapier Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang-sur-Mess, 1, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 56.577.

—
Extrait de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 août 2007

L'Assemblée des actionnaires constatant que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, elle décide de nommer pour une durée de six années, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2013:

Administrateurs:

Monsieur Patrice Pierucci, administrateur de société, demeurant à F-54190 Tiercelet, 1, Résidence Le Grand Pré.

Monsieur Francisco Valerio Chapa, administrateur de société, demeurant à L-8323 Capellen, 23, avenue Grand-Duc Jean.

La société à responsabilité limitée CHAPIER S.à r.l., ayant son siège social à L-3961 Ehlang-sur-Mess, 1, Am Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 19.529.

Administrateurs-délégués:

Monsieur Patrice Pierucci, susvisé.

Monsieur Francisco Valerio Chapa, susvisé.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 25.797.

Ehlinge / Mess, le 10 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113964/503/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Sodemare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.589.

L'an deux mille sept, le six août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SODEMARE S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 186 du 7 juin 1990, modifiée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 189 du 28 avril 1993, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 31 mars 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 22 juin 1993, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 14 avril 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 313 du 26 août 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Baden, en date du 20 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3 du 4 janvier 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 340 du 25 juillet 1995, modifiée suivant acte sous seing privé prévoyant la conversion du capital social en euros, en date du 21 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1081 du 28 novembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Schwachtgen, en date du 31 mai 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1557 du 16 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 32.589, au capital social de seize millions six cent trente-trois mille six cent cinquante-cinq virgule cinquante-deux euros (EUR 16.633.655,52), représenté par six cent soixante-et-onze mille (671.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme SODEMARE S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme SODEMARE S.A.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, A. Mazzotta, P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007. LAC/2007/21879. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007114188/227/80.

(070130693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

LogicaCMG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activité Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 122.143.

—
EXTRAIT

Suite à une résolution de l'associé unique prise en date du 4 septembre 2007, la personne suivante a été nommée gérant de catégorie A pour une période illimitée:

Monsieur Jan Slegers, né le 8 mai 1957, à Mol, Belgique, résidant professionnellement au LogicaCMG NV, 106, Woluwedal, B-1200 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007113970/799/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Soparin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 52.351.

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOPARIN S.A., une société anonyme avec siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52 351, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 608 du 30 novembre 1995 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 762 du 2 mai 2007.

La séance est présidée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Maître Lionel Bonifazzi, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Julien Rodrigues, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le Président prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Qu'il appert de ladite liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont eu connaissance avant la présente assemblée.

Il Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital souscrit à concurrence de 805.056,57 EUR pour le ramener de son montant actuel de 16.942.001,05 EUR au montant de 16.136.944,48 EUR par annulation de 95.499 actions propres sans désignation de valeur nominale.

2. Modification de l'exercice social afin qu'il commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante

3. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au 15 du mois de novembre

4. En conséquence modification des articles 5 alinéa 1^{er}, 10 et 11 alinéa 1^{er} des statuts

5. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, le Président expose les motifs qui ont amené le conseil d'administration à soumettre les propositions mentionnées à l'ordre du jour au vote des actionnaires.

Après avoir délibéré, l'Assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de réduire le capital souscrit à concurrence de 805.056,57 EUR pour le ramener de son montant actuel de 16.942.001,05 EUR au montant de 16.136.944,48 EUR par annulation de 95.499 actions propres sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'exercice social de sorte qu'il commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

A titre de mesure transitoire, l'assemblée générale décide qu'un exercice social intermédiaire a débuté le 1^{er} janvier 2007 et se terminera le 31 août 2007.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date de l'Assemblée générale ordinaire et de la fixer au 15 du mois de novembre à 10 heures.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er}, l'article 10 et l'article 11 alinéa 1^{er} des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Das gezeichnete Kapital wird auf sechzehn Millionen ein Hundert sechs und dreißig Tausend und neun hundert vier und vierzig Euro und acht und vierzig Cents (16.136.944,48 Euro) festgesetzt, eingeteilt in eine Million und neun

Hundert vierzehn Tausend zwei Hundert sechs und dreißig (1.914.236) Aktien ohne Nominalwert, wobei jede einzelne Aktie auf den Hauptversammlungen über je eine Stimme verfügt.»

« **Art. 10.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten September und endet am einunddreissigsten August jedes Jahres.»

« **Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 15 November um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte est approximativement estimé à la somme de deux mille Euro. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: M. Goebel, L. Bonifazzi, J. Rodrigues, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007. Relation: LAC/2007/24893. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114165/211/74.

(070130614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Security Storage S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 37.680.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2007.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007114302/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI06061. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Babcock & Brown Riva Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 112.876.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007113700/8105/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09933. - Reçu 103 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Freight Line Logistics S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 107.100.

EXTRAIT

Le mandat de commissaire de la société FIDAL INTERNATIONAL est dénoncé avec effet au 2 octobre 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 août 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007113696/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Eastpharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.491.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.476.

In the year two thousand and seven, on the first day of June.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

EASTPHARMA LTD., a limited company organised under the laws of Bermuda, registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, represented by Mrs. Solange Wolter, residing in Schouweiler, pursuant to a proxy dated December 1st, 2006, as sole shareholder of EASTPHARMA S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated on 13th September 2006 by deed of the replaced, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2091 of 8 November 2006. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of the replaced notary on May 10, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all the forty-six thousand eight hundred and eleven (46.811) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from two million three hundred and forty thousand five hundred and fifty dollars (USD 2,340,550.-) divided into forty-six thousand eight hundred and eleven (46,811) ordinary shares with a par value of fifty dollars (USD 50.-) to two million four hundred and ninety-one thousand three hundred dollars (USD 2,491,300.-) by the issue of three thousand and fifteen (3,015) new shares of a par value of fifty dollars (USD 50.-) each.

- Subscription and payment of the shares to be issued by the Company to EASTPHARMA LTD.

- Consequent amendment of the Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company.

3. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

After deliberation the meeting unanimously resolves as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by one hundred and fifty thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 150,750.-) in order to bring it from its present amount of two million three hundred and forty thousand five hundred and fifty United States dollars (USD 2,340,550.-) up to two million four hundred and ninety-one thousand three hundred United States dollars (USD 2,491,300.-) by the issue of three thousand and fifteen (3,015) new shares of a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed, represented as aforementioned, declares to subscribe for all the three thousand and fifteen (3,015) shares and to have them fully paid up by a contribution in cash amounting to one hundred and fifty thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 150,750.-).

The amount of one hundred and fifty thousand seven hundred and fifty United States dollars (USD 150,750.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital it is resolved to amend article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at two million four hundred ninety-one thousand three hundred United States dollars (USD 2,491,300.-) divided into forty-nine thousand eight hundred and twenty-six (49,826) shares with a par value of fifty United States dollars (USD 50.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders. Any available share premium shall be distributable.»

Expenses

For the purpose of the registration the increase of capital is valued at 1,753,549.38

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at four thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day at the beginning of the document.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

EASTPHARMA LTD., une limited company existant sous les lois des Bermudes, inscrite au registre des sociétés des Bermudes sous le numéro 38806, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, représentée par Madame Solange Wolter, demeurant à Schwouweiler, en vertu d'une procuration datée du

étant l'unique associé de EASTPHARMA S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, constituée le 13 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2091 du 8 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant a requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quarante-six mille huit cent onze (46.811) parts sociales de la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société de deux millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante dollars (USD 2.340.550,-) représenté par quarante-six mille huit cent onze (46.811) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune à deux millions quatre cent quatre-vingt-onze mille trois cents dollars (USD 2.491.300,-) par l'émission de trois mille quinze (3.015) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars (USD 50,-) chacune.

- Souscription et paiement des parts sociales qui seront émises par la Société à EASTPHARMA LTD.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Il résulte de ce qui précède que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence de cent cinquante mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 150.750,-), pour le porter de deux millions trois cent quarante mille cinq cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 2.340.550,-) à deux millions quatre cent quatre-vingt-onze mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 2.491.300,-) par l'émission de trois mille quinze (3.015) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, l'Associé Unique, préqualifié et représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire la totalité des trois mille quinze (3.015) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces de cent cinquante mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 150.750,-).

La somme de cent cinquante mille sept cent cinquante dollars des Etats-Unis (USD 150.750,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation du capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions quatre cent quatre-vingt-onze mille trois cents dollars des Etats-Unis (USD 2.491.300,-) divisé en quarante-neuf mille huit cent vingt-six (49.826) parts sociales avec une valeur nominale de cinquante dollars des Etats-Unis (USD 50,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est estimée à EUR 1.753.549,38

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconques incombant à la Société du fait de l'augmentation de son capital, sont à évaluer à environ cinq mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait au Luxembourg à la date susmentionnée.

Après une lecture de ce procès-verbal, les membres du bureau ont signé le présent acte conjointement avec le notaire présent.

Signé: S. Wolter, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007. Relation: LAC/2007/12181. — Reçu 1.121,99 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114198/242/126.

(070130638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Worldwide Industrial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.686.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Associés du 22 mai 2007

- Les démissions des sociétés DMC Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, EFFIGI Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV Sàrl, Société à Responsabilité Limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, en tant que Gérants sont acceptées.

- Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Chantal Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Gérants pour une durée illimitée.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Certifié sincère et conforme
WORLDWIDE INDUSTRIAL S.A R.L.
P. Mestdagh / N. Thirion
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007113925/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-CI05952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 17, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 84.467.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2007

Il résulte que:

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2012.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

1. Monsieur André Lavandier, ingénieur diplômé EPFZ, demeurant à L-9370 Gilsdorf, 78, rue Principale, président du conseil d'administration et administrateur-délégué.
2. Madame Irène Curreli, employée, demeurant à L-4351 Esch-sur-Alzette, 10, rue Arthur Useldinger, administrateur.
3. Monsieur Roby Eischen, ingénieur diplômé, demeurant à L-4713 Pétange, 36, rue Belair, administrateur-délégué.
4. Monsieur Jacques Weyland, ingénieur diplômé, demeurant à L-8710 Boevange-sur-Attert, 13, rue de l'Attert, administrateur.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Pour extrait conforme

GOBLET LAVANDIER & ASSOCIES INGENIEURS-CONSEILS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007113924/3206/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-CI05030. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Cristaline Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 84, rue de l'Egalité.

R.C.S. Luxembourg B 66.623.

L'an deux mille sept, le premier juin.

Par devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange,

s'est tenue l'assemblée générale de la société anonyme holding CRISTALINE HOLDING S.A, avec siège à L-1456 Luxembourg (RC Luxembourg B No 66.623), issue d'un acte de scission du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C No 914 du 17 décembre 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Olivier Masse; employé de banque, né le 22 janvier 1968 à B Soignies, demeurant à B 6780 Turpange, 64, rue de la Halte.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions, représentant le capital social de la société de six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille euros (EUR 6.694.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1) le rapport du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2) l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 et affectation du résultat
- 3) Modification statutaire ayant pour objet d'ajouter à l'article 5 des statuts un nouveau chapitre portant sur la cession et la transmission des actions de la société.
- 4) divers

Monsieur le Président a donné lecture du rapport du conseil d'administration et des conclusions du commissaire aux comptes.

Il explique le rapport de gestion et commente l'évolution des investissements financiers de la société. Il répond aux questions posées par les actionnaires.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution

L'assemblée approuve le bilan ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice social 2006 et décide de l'affectation du résultat tel qu'il figure dans le rapport du conseil d'administration.

L'assemblée accorde décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice social 2006

L'assemblée décide encore à l'unanimité d'ajouter un nouveau chapitre à la fin de l'article 5, lequel règle comme suit la cession et transmission des actions:

Toute cession d'actions entre vifs et leur transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un actionnaire, d'un ascendant ou descendant d'un actionnaire.

Dans tous les autres cas, la cession et la transmission sont soumises:

1 à un droit de préférence;

2 en cas de non-exercice total ou partiel, du droit de préférence, à l'agrément du Conseil d'administration.

Dans tous les cas, s'il s'agit d'une cession entre vifs ou le cas échéant à la suite de décès, les droits afférents aux actions faisant l'objet de la cession seront suspendus par une inscription ad hoc, jusqu'à complet paiement du prix.

A. Droit de préférence

Sauf en cas de succession, de cession à un ascendant ou à un descendant, toute cession d'actions, à titre onéreux ou gratuit, est soumise à un droit de préemption au profit des autres actionnaires, organisé comme suit:

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'administration par lettre recommandée ou par télécopie en indiquant:

- le nombre et les numéros des actions dont la cession est envisagée;
- les noms, prénoms, professions et domicile du candidat cessionnaire.
- le prix ainsi que toutes les autres conditions de la cession proposée.

Dans les quinze jours de la réception de la notification du projet de cession, le Conseil d'administration transmet la demande aux autres actionnaires pour la cession des actions, par lettres recommandées, en reproduisant fidèlement et complètement toutes les indications mentionnées dans la notification émanant de l'actionnaire cédant.

Les actionnaires autres que le cédant ont un droit de préférence pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun des actionnaires qui exercent le droit de préférence. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préférence accroît celui des autres. En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre d'actions pour lequel s'exerce le droit de préférence, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et par les soins du Conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préférence doit en informer le Conseil d'administration par lettre recommandée dans les quinze jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préférence.

Les actionnaires peuvent également, préalablement à l'expiration de ce délai, renoncer expressément à l'exercice de leur droit.

En cas d'exercice du droit de préemption, les actions sont acquises au prix offert par le tiers ou, en cas de contestation sur ce prix, au prix à déterminer par un expert désigné de commun accord par les parties.

Le prix est payable au plus tard dans un délai de deux mois à compter de la détermination du prix résultant selon le cas de l'offre du tiers ou de la fixation par expert. Le dividende de l'exercice en cours est réparti prorata temporis entre le cédant et le cessionnaire à compter de la même date.

B. Agrément

Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préférence ne peuvent être cédées au cessionnaire proposé, que moyennant l'agrément du Conseil d'administration.

La décision d'agrément est prise par le Conseil d'administration, à la majorité des administrateurs présents ou représentés, dans le mois de l'envoi de la notification de l'actionnaire.

Le Conseil d'administration n'est pas tenu d'indiquer les motifs de son refus ou de son agrément.

En cas de refus d'agrément ou du non-exercice du droit de préférence, les actions concernées peuvent être librement cédées, sauf si, dans un délai de trois mois à compter de l'envoi de la notification de refus, elles sont acquises par un ou plusieurs actionnaires ou par un tiers, au prix proposé par le cédant.

A défaut d'accord sur ce prix, il sera déterminé par un expert désigné de commun accord par le Conseil d'administration.

L'acquéreur agréé par le Conseil d'administration en application des alinéas précédents, paie le prix des actions dans un délai de trente jours à compter de la détermination du prix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cent soixante euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: O. Masse, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch/Alzette, le 7 juin 2007. Relation: EAC/2007/6151. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 août 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007114208/207/102.

(070130234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

S.C.I. Baldinelli - RAMA, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg E 3.713.

—
RECTIFICATIF

Suite à l'acte de constitution de la société S.C.I. BALDINELLI - RAMA, du 19 juin 2007, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 juin 2007, EAC/2007/6904, il découle que le code postal de la prédite société a été éronnément indiqué comme suit:

L-3258 Dudelange, 178, rue de la Libération.

En effet il faut lire: L-3512 Dudelange, 178, rue de la Libération.

Qu'il y a lieu de rectifier partout où il y est besoin, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2007.

Pour le notaire A. Biel

Mlle Muhovic

Référence de publication: 2007113644/203/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2007, réf. LSO-CI07242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Alpha Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 78.819.

—
EXTRAIT

Suivant convention de cession de parts sociales du 14 septembre 2007, Madame Véronique Trouve, demeurant à F-22360 Languieux, 18, rue Saint Exupéry, a déclaré céder ses dix parts sociales de la SARL ALPHA EUROPE à Monsieur Gérard André Robert Michel Le Gourrierec, demeurant à F-33200 Bordeaux, 111, rue de la Liberté.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2007.

Pour ALPHA EUROPE SARL

Signatures

Référence de publication: 2007113695/8141/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 septembre 2007, réf. LSO-CI09578. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Neurochem Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 94.027.

—
Veillez prendre note de la nouvelle adresse de l'associé unique NEUROCHEM LUXCO I S.C.S. qui se trouve désormais au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Pour NEUROCHEM LUXCO II S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007113665/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Cassyopee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.751.

—
L'an deux mille sept, le trois août,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CASSYOPEE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 458 du 22 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.751, au capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,00), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Weber, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange,

qui désigne comme secrétaire Madame Karine Arroyo, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent Putzeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Décision de mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution et la mise en liquidation de la société anonyme CASSYOPEE INVESTMENTS S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

Monsieur Jean Weber, expert-comptable, né à Wiltz, le 17 mai 1950, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Weber, K. Arroyo, L. Putzeys, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007. LAC/2007/21731. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007114187/227/64.

(070130694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

CBRE Luxembourg Finance S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 97.747.

L'an deux mille sept, le trente août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CBRE FINANCE EUROPE LLP, une société de droit anglais ayant son siège social à St Martin's Court, 10, Paternoster row, GB - EC4M 7HP Londres, représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé.

(I) La prédite procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

(II) La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée CBRE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97747, et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 5 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 77 du 20 janvier 2004 (la «Société»).

(III) La partie comparante reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Tranfert du siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'activités Syrdall.
2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
3. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en conformité avec la résolution qui précède, l'Associé unique décide de modifier l'article cinq des statuts comme suit:

Version anglaise:

«The registered office is established in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.»

Version française:

«Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique constate le changement de l'adresse professionnelle d'un des gérants à savoir Monsieur Olivier Dorier qui est désormais L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à six cent cinquante euros.

Dont acte fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2007. Relation GRE/2007/3838. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114206/231/57.

(070130237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

**Balholm Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Balholm Investments S.A.).**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

In the year two thousand seven, on the thirty-first of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

Is held:

a general meeting of shareholders of BALHOLM INVESTMENTS S.A. (hereafter «the Company»), a public limited holding company having its registered office in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer (R.C.S. Luxembourg B 53248), incorporated pursuant to a notarial deed on the 29th November 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 94 of 23rd February 1996.

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6th July 2007, not yet published.

The meeting was opened at 3.00 p.m. with Mr John Kleynhans, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, in the chair,

who appointed as secretary Mr Mathieu Gangloff, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The meeting elected as scrutineer Ms Emilie Variot, employee, residing professionally in L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That all the shares being registered shares, convening notices for the present general meeting have been sent to all the shareholders by registered mail on 13 July 2007.

The convening notices have also been published in the Luxembourg newspaper «Luxemburger Wort» on 18 July 2007.

II.- That the agenda of the present meeting is the following:

1) To create a new class of shares to be named Ordinary Shares;

2) To redesignate all class A ordinary shares and all class B ordinary shares held by or on behalf of Mr Paul R. Coulson to Ordinary Shares except for two thousand six hundred thirty-one (2,631) class A ordinary shares and eight thousand eight hundred forty-six (8,846) class B ordinary shares (the Redesignation) so that after the Redesignation the issued share capital of the Company is divided into five thousand two hundred sixty-one (5,261) class A ordinary shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each, seventeen thousand six hundred ninety-one (17,691) class B ordinary shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each and eight hundred thirty nine thousand five hundred fourteen (839,514) Ordinary Shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each;

3) To reduce the issued share capital of the Company by thirty-six thousand (and not «thirty-six million» as erroneously indicated in the convening notices) four hundred ninety three thousand euro and sixty-eight cent (EUR 36,493.68) to bring it from its current amount of one million three hundred seventy one thousand three hundred twenty euro and ninety-four cent (EUR 1,371,320.94) to one million three hundred thirty four thousand eight hundred twenty seven euro and twenty six cent (EUR 1,334,827.26) through the cancellation of five thousand two hundred sixty-one (5,261) class A ordinary shares and seventeen thousand six hundred ninety-one (17,691) class B ordinary shares, each with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59), which cancellation proceeds will be distributed to the shareholders;

4) To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. «Shares» means the Company's Ordinary Shares.

5.2. The issued share capital of the Company is set at one million three hundred thirty four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cent (EUR 1,334,827.26), divided into eight hundred thirty nine thousand five hundred fourteen (839,514) Shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each.»

5.3. The authorised share capital of the Company is fixed at fifteen million euro (EUR 15,000,000.-). The board of directors is authorised, for a period of one year from 28 June 2007, to issue Shares up to the limit of the authorised share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares issued).

5.4. When the directors increase the issued share capital under article 5.3. they shall be obliged to take steps to amend the articles in order to record the increase of the issued share capital and the directors are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the «Law»).

5.5. Without limiting the authority conferred on the directors by article 5.4., the issued share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles.»;

5) To convert the Company into a Société de Gestion de Patrimoine Familial as defined by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial;

6) To amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 1. Name.** It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of BALHOLM INVESTMENTS S.A., SPF»;

7) To amend article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 2. Duration and Legislation.** The Company is established for an unlimited duration and is subject to the limits established by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial»;

8) To amend article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the sale of financial assets, subject to the limits established by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial»;

9) To amend article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 6. Form of Shares, share register and eligible shareholders.**

6.1. The Shares of the Company shall be issued in registered form only.

6.2. A register of registered Shares (the «Register») will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder.

6.3. The Shares of the Company shall be issued only to eligible shareholders as defined by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.»;

10) To accept and confirm the resignation of

10.1 Mr Wolfgang Andreas Baertz, Bei den 5 Buchen 4, 8123 Bridel, Luxembourg

10.2 Mr Frank Eugene Belton, Spencer Villas, Glenageary, Dublin 15, Ireland

10.3 Mr Louis William Triay, Trafalgar House, 308 Rosia Road, Gibraltar, United Kingdom

10.4 Mr Gerald John Moloney, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 32, Ireland as directors of the Company with effect from 23 July 2007 and to give discharge for the execution of their mandates to this date;

11) To appoint Mr John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as additional director of the Company with effect from 23 July 2007 until the annual general meeting of the Company in 2008.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- It appears from the said attendance list, that 850,991 shares out of the 862,466 shares are represented at the present meeting.

V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to create a new class of shares to be named Ordinary Shares.

Second resolution

The general meeting decides to redesignate all class A ordinary shares and all class B ordinary shares held by or on behalf of Mr Paul R. Coulson to Ordinary Shares except for two thousand six hundred thirty-one (2,631) class A ordinary shares and eight thousand eight hundred forty-six (8,846) class B ordinary shares (the Redesignation) so that after the Redesignation the issued share capital of the Company is divided into five thousand two hundred sixty-one (5,261) class A ordinary shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each, seventeen thousand six hundred ninety-one (17,691) class B ordinary shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each and eight hundred thirty nine thousand five hundred fourteen (839,514) Ordinary Shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each.

Third resolution

The general meeting decides to reduce the issued share capital of the Company by thirty-six thousand four hundred ninety-three euro and sixty-eight cent (EUR 36,493.68) to bring it from its current amount of one million three hundred seventy-one thousand three hundred twenty euro and ninety-four cent (EUR 1,371,320.94) to one million three hundred thirty-four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cent (EUR 1,334,827.26) through the cancellation of five thousand two hundred sixty-one (5,261) class A ordinary shares and seventeen thousand six hundred ninety-one (17,691) class B ordinary shares, each with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59), which cancellation proceeds will be distributed to the shareholders.

Fourth resolution

The general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. «Shares» means the Company's Ordinary Shares.

5.2. The issued share capital of the Company is set at one million three hundred thirty four thousand eight hundred twenty-seven euro and twenty-six cent (EUR 1,334,827.26), divided into eight hundred thirty nine thousand five hundred fourteen (839,514) Shares with a par value of one euro and fifty-nine cent (EUR 1.59) each.»

5.3. The authorised share capital of the Company is fixed at fifteen million euro (EUR 15,000,000.-). The board of directors is authorised, for a period of one year from 28 June 2007, to issue Shares up to the limit of the authorised share capital of the Company to such persons and on such terms as they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares issued).

5.4. When the directors increase the issued share capital under article 5.3. they shall be obliged to take steps to amend the articles in order to record the increase of the issued share capital and the directors are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended (the «Law»).

5.5. Without limiting the authority conferred on the directors by article 5.4., the issued share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles.»

Fifth resolution

The general meeting decides to convert the Company into a Société de Gestion de Patrimoine Familial and to submit it to the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting decides to amend article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 1. Name.** It is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of BALHOLM INVESTMENTS S.A., SPF.»

Seventh resolution

As a consequence of the fifth resolution, the general meeting decides to amend article 2 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 2. Duration and Legislation.** The Company is established for an unlimited duration and is subject to the limits established by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.»

Eighth resolution

As a consequence of the fifth resolution, the general meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the sale of financial assets, subject to the limits established by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.»

Ninth resolution

As a consequence of the fifth resolution, the general meeting decides to amend article 6 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 6. Form of Shares, share register and eligible shareholders.**

6.1. The Shares of the Company shall be issued in registered form only.

6.2. A register of registered Shares (the «Register») will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder.

6.3. The Shares of the Company shall be issued only to eligible shareholders as defined by the Law of 11 May 2007 on the Société de Gestion de Patrimoine Familial.»

Tenth resolution

The general meeting decides to accept and confirms the resignation of

- Mr Wolfgang Andreas Baertz, Bei den 5 Buchen 4, 8123 Bridel, Luxembourg
- Mr Frank Eugene Belton, Spencer Villas, Glengary, Dublin 15, Ireland
- Mr Louis William Triay, Trafalgar House, 308 Rosia Road, Gibraltar, United Kingdom
- Mr Gerald John Moloney, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 32, Ireland

as directors of the Company with effect from 23 July 2007 and to give them discharge for the execution of their mandates to 23 July 2007.

Eleventh resolution

The general meeting decides to appoint Mr John Broadhurst Mills, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg as additional director of the Company with effect from 23 July 2007 until the annual general meeting of the Company in 2008.

Twelfth resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, the Board of directors will be composed as of now by the three following persons:

- Mr John Broadhurst Mills, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- Mr Paul Richard Coulson, with professional address at Yeoman House, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

The resolutions have been taken with 850.991 votes in favour and no votes against.

There being no further item on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting is closed.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearers, the said appearers signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

l'assemblée générale des actionnaires de BALHOLM INVESTMENTS S.A. (ci-après «la Société»), société anonyme holding ayant son siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, (R.C. Luxembourg B 53.248), constituée suivant acte notarié en date du 29 novembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 94 du 23 février 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné en date du 7 juillet 2007, en cours de publication.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur John Kleynhans, employé, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Gangloff, employé, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emilie Variot, employée, résidant professionnellement à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées adressées à tous les actionnaires en date du 13 juillet 2007.

Un avis de convocation a été publié dans le journal luxembourgeois «Luxemburger Wort» en date du 18 juillet 2007.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

1) Création d'une nouvelle catégorie d'actions nommées Actions Ordinaires;

2) Redésignation de toutes les actions ordinaires de catégorie A et de toutes les actions ordinaires de catégorie B détenues par ou pour le compte de Mr Paul R. Coulson en Actions Ordinaires à l'exception de deux mille six cent trente et une (2.631) actions ordinaires de catégorie A et huit mille huit cent quarante-six (8.846) actions ordinaires de catégorie B (la Redésignation) de façon à ce qu'après la Redésignation le capital social émis de la Société soit divisé en cinq mille deux cent soixante et une (5.261) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune, dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze (17.691) actions ordinaires de catégorie B avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune et huit cent trente-neuf mille cinq cent quatorze (839.514) Actions Ordinaires avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune;

3) Réduction du capital social émis de la Société à concurrence de trente-six mille (et non «trente-six millions» comme erronément indiqué dans les avis de convocation) quatre cent quatre-vingt-treize mille euros et soixante-huit cents (EUR 36.493,68) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante et onze mille trois cent vingt euros et quatre-vingt-quatorze cents (1.371.320,94) à un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six cents (EUR 1.334.827,26) par l'annulation de cinq mille deux cent soixante et une (5.261) actions ordinaires de catégorie A et dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze (17.691) actions ordinaires de catégorie B, chacune avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59), le produit de cette annulation étant versé aux actionnaires;

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. «Actions» signifie les Actions Ordinaires de la Société.

5.2. Le capital social émis de la Société est porté à un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six cents (EUR 1.334.827,26), divisé en huit cent trente-neuf mille cinq cent quatorze (839.514) Actions avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune;

5.3. Le capital social autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-). Le conseil d'administration est autorisé, pour une période d'un an à partir du 28 juin 2007, à émettre des Actions jusqu'à la limite du capital social autorisé de la Société aux personnes et selon les termes qu'il jugera appropriés (et spécifiquement pour procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour la souscription aux Actions émises).

5.4. Lorsque les administrateurs augmentent le capital souscrit par application de l'article 5.3, ils seront tenus de prendre toutes mesures pour modifier les Statuts pour que l'augmentation du capital soit constatée et les Administrateurs sont autorisés à prendre toutes mesures pour l'exécution et la publication de cette augmentation, par application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»).

5.5. Sans limiter l'autorité conférée aux Administrateurs par l'article 5.4., le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires adoptée de la façon requise pour la modification des Statuts.»;

5) Conversion de la Société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial telle que définie par la Loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial;

6) Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des Actions émises dans le futur, une société anonyme sous la dénomination BALHOLM INVESTMENTS S.A., SPF.»;

7) Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Durée et Législation.** La Société est établie pour une durée illimitée et est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»;

8) Modification de l'article 3 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet l'acquisition, la prise de participation, la gestion et la vente d'avoirs financiers, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»;

9) Modification de l'article 6 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Type d'Actions, registre des actionnaires et actionnaires éligibles.**

6.1. Les Actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actions nominatives (le «Registre») sera tenu au siège social de la Société, où il sera à la disponibilité de tous les actionnaires aux fins de consultation.

6.3. Les Actions de la Société seront émises uniquement aux actionnaires éligibles tels que définis par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»;

10) Acceptation et confirmation de la démission de:

10.1 Mr Wolfgang Andreas Baertz, Bei den Buchen 4, 8123 Bridel, Luxembourg

10.2 Mr Frank Eugene Beiton, Spencer Villas, Glengageary, Dublin 15, Irlande

10.3 Mr Louis William Triay, Trafalgar House, 308 Rosia Road, Gibraltar, Royaume-Uni

10.4 Mr Gerald John Moloney, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 32, Irlande

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 juillet 2007 et décharge à accorder à ces derniers quant à l'exécution de leurs mandats jusqu'à cette date;

11) Nomination de Mr John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg comme qu'administrateur supplémentaire de la Société avec effet à compter du 23 juillet 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société en 2008.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec elle aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de la liste de présence que 850.991 actions sur 862.466 actions détenues par des tiers actionnaires sont représentées à la présente assemblée.

V.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de créer une nouvelle catégorie d'actions nommées Actions Ordinaires.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de rédesigner toutes les actions ordinaires de catégorie A et de toutes les actions ordinaires de catégorie B détenues par ou pour le compte de Mr Paul R. Coulson en Actions Ordinaires à l'exception de deux mille six cent trente et une (2.631) actions ordinaires de catégorie A et huit mille huit cent quarante-six (8.846) actions ordinaires de catégorie B (la Redésignation) de façon à ce qu'après la Redésignation le capital social émis de la Société soit divisé en cinq mille deux cent soixante et une (5.261) actions ordinaires de catégorie A avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune, dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze (17.691) actions ordinaires de catégorie B avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune et huit cent trente-neuf mille cinq cent quatorze (839.514) Actions Ordinaires avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social émis de la Société à concurrence de trente-six mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et soixante-huit cents (EUR 36.493,68) pour le porter de son montant actuel d'un million trois cent soixante et onze mille trois cent vingt euros et quatre-vingt-quatorze cents (1.371.320,94) à un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six cents (EUR 1.334.827,26) par l'annulation de cinq mille deux cent soixante et une (5.261) actions ordinaires de catégorie A et dix-sept mille six cent quatre-vingt-onze (17.691)

actions ordinaires de catégorie B, chacune avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59), le produit de cette annulation étant versé aux actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. «Actions» signifie les Actions Ordinaires de la Société.

5.2. Le capital social émis de la Société est porté à un million trois cent trente-quatre mille huit cent vingt-sept euros et vingt-six cents (EUR 1.334.827,26), divisé en huit cent trente-neuf mille cinq cent quatorze (839.514) Actions avec une valeur nominale d'un euro et cinquante-neuf cents (EUR 1,59) chacune;

5.3. Le capital social autorisé de la Société est fixé à quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-). Le conseil d'administration est autorisé, pour une période d'un an à partir du 28 juin 2007, à émettre des Actions jusqu'à la limite du capital social autorisé de la Société aux personnes et selon les termes qu'il jugera appropriés (et spécifiquement pour procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel pour la souscription aux Actions émises).

5.4. Lorsque les administrateurs augmentent le capital souscrit par application de l'article 5.3, ils seront tenus de prendre toutes mesures pour modifier les Statuts pour que l'augmentation du capital soit constatée et les Administrateurs sont autorisés à prendre toutes mesures pour l'exécution et la publication de cette augmentation, par application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Loi»).

5.5. Sans limiter l'autorité conférée aux Administrateurs par l'article 5.4., le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires adoptée de la façon requise pour la modification des Statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la Société en une Société de Gestion de Patrimoine Familial et de la soumettre aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires des Actions émises dans le futur, une société anonyme sous la dénomination BALHOLM INVESTMENTS S.A., SPF.»

Septième résolution

En conséquence de la cinquième résolution l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Durée et Législation.** La Société est établie pour une durée illimitée et est soumise aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»

Huitième résolution

En conséquence de la cinquième résolution l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.** La Société a pour objet l'acquisition, la prise de participation, la gestion et la vente d'actifs financiers, dans les limites établies par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»

Neuvième résolution

En conséquence de la cinquième résolution l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Type d'Actions, registre des actionnaires et actionnaires éligibles.**

6.1. Les Actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

6.2. Un registre des Actions nominatives (le «Registre») sera tenu au siège social de la Société, où il sera à la disponibilité de tous les actionnaires aux fins de consultation.

6.3. Les Actions de la Société seront émises uniquement aux actionnaires éligibles tels que définis par la loi du 11 mai 2007 sur les Sociétés de Gestion de Patrimoine Familial.»

Dixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter et de confirmer la démission de:

- Mr Wolfgang Andreas Baertz, Bei den Buchen 4, 8123 Bridel, Luxembourg
- Mr Frank Eugene Belton, Spencer Villas, Glenageary, Dublin 15, Irlande
- Mr Louis William Triay, Trafalgar House, 308 Rosia Road, Gibraltar, Royaume-Uni
- Mr Gerald John Moloney, Palmerston Road, Rathmines, Dublin 32, Irlande

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 juillet 2007 et de leur accorder décharge quant à l'exécution de leurs mandats jusqu'au 23 juillet 2007.

Onzième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mr John Broadhurst Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg comme administrateur supplémentaire de la Société avec effet à compter du 23 juillet 2007 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société en 2008

Douzième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent, le Conseil d'administration sera désormais composé par les personnes suivantes:

- Mr John Broadhurst Mills, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;
- Mr Paul Richard Coulson, avec adresse professionnelle au Yeoman House, Richview Office Park, Clonskeagh, Dublin 14, Ireland.

Les résolutions ont été prises avec 850.991 voix pour et aucune voix contre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Kleynhans, M. Gangloff, E. Variot, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21346. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007114222/7241/380.

(070130393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Vakraly S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 35.849.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114296/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07703. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Yalys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.810.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114297/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07708. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**TPL Ludwigsburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPL Ludwigsburg S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.107.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of TPL LUDWIGSBURG S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 123.107, incorporated by deed enacted on the 15 of December 2006, published in Memorial C, number 253 of 27 February 2007, page 12130.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg who appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the sole shareholder exercising the powers devolved to the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- To change the name of the company into TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.
- 2.- To amend article 2 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder decides what follows:

First resolution

The meeting decides to change the name of the company, from TPL LUDWIGSBURG S.à r.l. into TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend article two of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 2. The company's name is TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 1,500 euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, and the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le trente-et-un août.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée TPL LUDWIGSBURG S.à r.l., ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123.107, constituée suivant acte reçu le 15 décembre 2006, publié au mémorial C, n ° 253 du 27 février 2007, page 12130.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste demeurant à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire, et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 500 (cinq cents) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'associé unique, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a préalablement été informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modifier la dénomination de la société, à changer en TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.
- 2.- Modifier l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de TPL LUDWIGSBURG S.à r.l. en TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société sera TPL LUDWIGSBURG S.à r.l.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500 euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, Relation: LAC/2007/24908. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007114257/211/88.

(070130826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Atayo S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.966.

—

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114308/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07620. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Bayside International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.780.

—

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007114309/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07622. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070130996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. SDS Luxembourg).**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 116.292.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARICENT HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED (formerly SD HOLDINGS LIMITED), a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registry of Companies of Gibraltar under registration number 96790, having its registered office at 206, Main Street, Gibraltar,

here represented by Mr Luc Soleau, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, California, on 3 July 2007.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of SDS LUXEMBOURG (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.292, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2006 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1354, dated 13 July 2006. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into ARICENT HOLDINGS LUXEMBOURG and to amend accordingly article 1 of the articles of incorporation of the Company, which article shall henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of ARICENT HOLDINGS LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ARICENT HOLDINGS (GIBRALTAR) LIMITED (auparavant SD HOLDING LIMITED), une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registry of Companies of Gibraltar sous le numéro 96790, ayant son siège social à 206, Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Luc Soleau, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Palo Alto, Californie, le 3 juillet 2007.

La procuration paraphée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'unique associé de SDS LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de

Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.292, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1354, daté du 13 juillet 2006. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer le nom de la Société en ARICENT HOLDINGS LUXEMBOURG et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de ARICENT HOLDINGS LUXEMBOURG (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Soleau, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8324. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007114255/239/73.

(070130715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Repc 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.329.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Ont comparu:

La société RETAIL PROPERTIES INVESTEMENTS TRUST S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 110.464,

dûment représentée par Maître Aurélie Melchior, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

et

2. La société MARCOL EUROPE S.A., société anonyme, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.592,

ici représentée par Maître Aurélie Melchior, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

lesquelles procurations sont restées annexées à l'acte de constitution de la société REPCO 28 S.A., avec siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1880, du 6 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.329 (la «Société»).

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, agissant en qualité de constituants de la Société déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 28 juin 2006, une erreur matérielle s'est glissée et que l'article 5 des statuts doit être lu comme suit:

En version française:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en huit cent vingt-deux

(822) actions de catégorie B (les «Actions B») et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les «Actions A», et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les «Actions»).

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un «Actionnaire A») et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un «Actionnaire B», et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les «Actionnaire(s)»).

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;
- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;
- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts».

En version anglaise:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the «B Shares») and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the «A Shares») and, together with the B Shares, hereinafter the «Shares»).

Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an «A Shareholder») and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a «B Shareholder»), and together with the A Shareholders, hereinafter the «Shareholder(s)»

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000).

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note;

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles».

Les sociétés comparantes, représentées comme indiqué ci-avant déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et elles prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue française donnée à la mandataire, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Melchior, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3816. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114253/231/94.

(070130245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Nutriconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4974 Dippach, 5, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 130.060.

L'an deux mille sept, le quatre septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme la société anonyme NUTRICONCEPT S.A. (RC B130060) ayant son siège social 7, rue d'Amsterdam L-1126 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2007, non encore publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Florence Herb, administrateur de société, demeurant à F-57160 Scy Chazelles, France.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Johana Bodart, employée privée, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Goebel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg.

Madame, la Présidente expose ensuite:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Transfert du siège social de L-1126 Luxembourg à L-4974 Dippach, 5, rue des Romains et modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam à L-4974 Dippach 5, rue des Romains et de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. alinéa 1^{er}. Le siège social est établi à Dippach, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants ils ont tous signés avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: F. Herb, J. Bodart, R. Goebel, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, Relation: LAC/2007/26152. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007114258/242/44.

(070130472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Isolani s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3341 Huncherange, 5, route de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 67.270.

—
Convention de cession de parts sociales

Entre:

Monsieur Medaho Logossou demeurant à L-4101 Esch-sur-Alzette, 11, rue de l'Eau,

Ci-après désigné par le «Cédant»,

Et:

Monsieur Dionigi Isolani demeurant à L-5754 Frisange, 24, rue Klees Bongert,

Ci-après désigné par le «Cessionnaire»,

Il a été exposé ce qui suit:

Le Cédant déclare être détenteur et propriétaire de cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée ISOLANI SARL inscrit au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.270, au capital social de douze mille quatre cents (12.400,-) EUR, réparti en cents (100) parts sociales, chacune d'une valeur nominale de cent vingt quatre (124,-) EUR, ci-après désignée par la «Société».

Le Cédant a marqué son accord de vendre et le Cessionnaire son accord d'acheter au Cédant Cinquante (50) parts sociales de la société qu'il possède.

Il a été convenu ce qui suit:

1. Conformément aux termes et conditions définis ci-après, le Cédant vend et cède Cinquante (50) parts sociales qu'il détient dans la Société au Cessionnaire, cet acceptant.

2. Le prix de vente des parts est fixé d'un commun accord à un (1,-) EUR. Le prix de vente est payable sur première demande du Cédant.

3. Le paiement et le transfert de propriété des parts sociales est immédiat et se réalise par la signature de la présente. Le Cessionnaire entre immédiatement en jouissance de tous les droits et obligations y attachés.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 20 septembre 2007.

M. Logossou / D. Isolani

Le Cédant / Le Cessionnaire

Référence de publication: 2007114332/808/33.

Enregistré à Diekirch, le 25 septembre 2007, réf. DSO-CI00162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070130787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Ginor Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 23.655.

—
Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007114314/1023/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07638. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

J3L International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.638.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007114315/1023/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07643. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070131007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2007.

**Pasta Point S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Luxembourg Boating International S.à r.l.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 42.170.

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.348,

dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

ici représenté par Monsieur Nicolas Adone, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2.- Monsieur Nicolas Adone, gérant de société, né à Differdange, le 8 mai 1975, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée LUXEMBOURG BOATING INTERNATIONAL S.à r.l. (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42.170, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 20 février 1993.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de cessions de parts sociales sous seing privé:

- en date du 5 décembre 2006, Monsieur Baudouin De Wulf, avocat, demeurant à B-1620 Drogenbos, 38, rue de l'Eglise, (Belgique), a cédé ses 748 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société anonyme N.H. HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

- en date du 5 décembre 2006, Madame Bénédicte Legros, gérante de société, demeurant à B-1620 Drogenbos, 38, rue de l'Eglise, (Belgique), a cédé ses 2 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société N.H. HOLDING S.A., prédésignée,

- en date du 2 juin 2007, la société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, a cédé 375 parts sociales qu'il détenait dans la Société à la société TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., prédésignée, et

- en date du 2 juin 2007, la société anonyme N.H. HOLDING S.A., prédésignée, a cédé 375 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Monsieur Nicolas Adone, préqualifié.

Ces cessions de parts sociales sont approuvées conformément à l'article 8 des statuts et Monsieur Nicolas Adone, en sa qualité de gérant technique, et Monsieur Nico Hansen, en sa qualité de gérant administratif, ici représenté en vertu de la prédite procuration, les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date des cessions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des sept cent cinquante parts sociales représentant le capital social de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital social de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (750.000,- LUF) en dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR), au cours de 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-sept virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (157,99 EUR), pour le porter de son montant actuel de dix-huit mille cinq cent quatre-vingt-douze virgule zéro un euros (18.592,01 EUR) à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Le montant de cent cinquante-sept virgule quatre-vingt-dix-neuf euros (157,99 EUR) a été apporté en numéraire par les associés de sorte que ledit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale par sept cent cinquante (750) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,- EUR), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1.- La société anonyme TRAXIMA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, trois cent soixante-quinze parts sociales,	375
2.- Monsieur Nicolas Adone, gérant de société, demeurant à L-4763 Pétange, 2, rue Oberst Daessent, trois cent soixante-quinze parts sociales,	375
Total: sept cent cinquante parts sociales,	750

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Septième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en PASTA POINT S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la dénomination de PASTA POINT S.à r.l.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social afin de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques et alcooliques avec restauration.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Adone, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 août 2007, Relation GRE/2007/3725. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007114226/231/100.

(070130241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 septembre 2007.